

COMMUNIQUÉ DE PRESSE

L'ERAFP lance un appel d'offres pour attribuer trois mandats de gestion de couverture du risque de change

Paris, le 22 mai 2025 – Dans le cadre du renouvellement de ses mandats, l'Etablissement de Retraite additionnelle de la Fonction publique (ERAFP) lance un appel d'offres afin d'attribuer un mandat actif et deux mandats stand-by de gestion de couverture du risque de change de ses actifs.

Le risque devise supporté par les investisseurs au sein de leurs portefeuilles étant un risque à prendre en considération, la mise en place d'une gestion de la couverture de change sur les actifs de l'ERAFP au niveau de son portefeuille consolidé répond à trois objectifs essentiels. Dans un premier temps la réduction de l'exposition globale au risque de change en diminuant l'exposition aux devises étrangères, dans un deuxième temps une meilleure coordination de la couverture du change et enfin une réduction du coût de cette couverture.

Le Titulaire actif du marché sera ainsi chargé de gérer un portefeuille qui sera investi au sein d'un fonds commun de placement et d'assurer la gestion du risque de change des actifs de l'ERAFP au travers d'une stratégie passive de couverture.

A titre indicatif le montant notionnel à couvrir sera de l'ordre de 3 milliards d'euros.

Les mandats seront d'une durée initiale de quatre ans avec la possibilité pour l'ERAFP de reconduire le Marché pour deux périodes successives de deux ans.

Le dossier de consultation est disponible sur le site <https://www.marches-publics.gouv.fr/entreprise>.

Un lien vers cette plateforme est accessible depuis le site Internet du RAFP, www.rafp.fr, rubrique Appels d'offres.

La date limite de remise des soumissions est fixée au 1^{er} juillet 12 heures (heure de Paris).

L'ERAFP : fonds de pension public durable à la gestion responsable

Avec près de 50 milliards d'actifs financiers investis dans leur intégralité suivant une démarche 100 % socialement responsable, l'ERAFP se place parmi les plus grands investisseurs institutionnels ISR. Dès la création du Régime en 2005, le conseil d'administration a fait le choix d'optimiser la performance de son portefeuille d'actifs financiers dans le respect des principes ISR. Signataire des Principes d'investissement responsable de l'ONU, l'ERAFP a adopté, en mars 2006, une Charte ISR, reposant sur les cinq valeurs suivantes : État de droit et droits de l'Homme ; Progrès social ; Démocratie sociale ; Environnement ; Bonne gouvernance et transparence.

L'ERAFP est également l'un des plus importants fonds de pension publics au monde en termes d'affiliés avec près de 4,5 millions de bénéficiaires, 43 000 employeurs et près de 2,3 milliards d'euros de cotisations collectées en 2024. Régime de retraite obligatoire par points, l'Etablissement gère, depuis le 1^{er} janvier 2005, les droits à une retraite additionnelle pour les fonctionnaires de l'État, des collectivités territoriales et du secteur public hospitalier.

Pour plus d'informations sur l'ERAFP → www.rafp.fr

CONTACT PRESSE Alice Blais – T 01 58 50 96 36 – alice.blais@erafp.fr

[in](#) | [YouTube](#) | rafp.fr